

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs pour l'inscription à la conférence APS Informs 2023 organisé par le laboratoire IECL du 28 au 30 juin 2023 sont fixés comme suit :

(*) Droits d'inscription (TTC) :	montant	catégorie(s) de participants (Intervenants, étudiants...)
plein tarif 1	540,00	<i>Dîner inclus, après le 01/05/23</i>
plein tarif 2	470,00	<i>Sans dîner, après le 01/05/23</i>
tarif réduit 1	320,00	<i>Dîner inclus, étudiants/retraités, après le 01/05/23</i>
tarif réduit 2	250,00	<i>Sans dîner, étudiants/retraités, après le 01/05/23</i>
tarif réduit 3	420,00	<i>Dîner inclus, avant le 01/05/23</i>
tarif réduit 4	350,00	<i>Sans dîner, avant le 01/05/23</i>
tarif réduit 5	410,00	<i>Dîner inclus, membres de l'APS, avant le 01/05/23</i>
tarif réduit 6	340,00	<i>Sans dîner, membres de l'APS, avant le 01/05/23</i>
tarif réduit 7	245,00	<i>Dîner inclus, étudiants/retraités, avant le 01/05/23</i>
tarif réduit 8	175,00	<i>Sans dîner, étudiants/retraités, avant le 01/05/23</i>

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 13 février 2023



Hélène BOULANGER